



LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR

Table des matières

SECTION A – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1. Introduction.....	2
2. Le Fonds pour l'emploi et la croissance en bref.....	2
SECTION B – RENSEIGNEMENT SUR LE PROGRAMME.....	3
1. Qui peut présenter une demande?	3
2. Quels types d'activités sont admissibles?	3
3. Quels sont des exemples de projets?	3
SECTION C – PROCESSUS DE DEMANDE.....	4
1. Processus.....	4
2. Étapes à suivre pour présenter une demande	5
3. Remplir la demande d'aide financière.....	5
SECTION D – FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE.....	10
A. Informations additionnelles sur le projet.....	10
B. Diversité et inclusion.....	12



LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR

SECTION A – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

Le présent Guide du demandeur fournit des renseignements pour aider les demandeurs à remplir et à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la croissance (FEC). Les demandeurs doivent lire le présent Guide du demandeur en entier avant de commencer à remplir une demande. Il incombe au demandeur de remplir toutes les sections du formulaire de demande de façon la plus précise et la plus complète possible et d'inclure tous les renseignements requis, tel qu'indiqué dans le présent guide. S'il ne le fait pas, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) pourrait ne pas considérer la demande.

Pour toute question, prière de communiquer avec le bureau de l'APECA de votre région :

- **Siège social** : 1-800-561-7862
- **Nouvelle-Écosse** : 1-800-565-1228
- **Nouveau-Brunswick** : 1-800-561-4030
- **Île-du-Prince-Édouard** : 1-800-871-2596
- **Terre-Neuve-et-Labrador** : 1-800-668-1010
- **Ottawa** : 613-941-7241

2. Le Fonds pour l'emploi et la croissance en bref

a) Durée du programme

Le FEC fournira 700 millions de dollars sur trois ans (2021-2022 à 2023-2024) à travers le Canada pour appuyer le financement des entreprises. Cet appui à la relance régionale et aux mesures de relance permettra aux économies locales de se positionner de sorte qu'elles connaissent une croissance durable en passant à une économie verte, ce qui favorisera une relance inclusive, améliorera la compétitivité et créera des emplois partout au pays.

b) Les objectifs du programme

Les objectifs du FEC sont de saisir les occasions de créer des emplois, de soutenir une croissance inclusive et propre et de stimuler les entreprises et les collectivités en difficulté en investissant dans les créateurs d'emplois ainsi que dans les intervenants de l'écosystème qui les soutiennent.



LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR

SECTION B – RENSEIGNEMENT SUR LE PROGRAMME

1. Qui peut présenter une demande?

Les bénéficiaires admissibles sont :

- entreprises constituées en sociétés (principalement des PME);
- organismes sans but lucratif;
- municipalités;
- des établissements postsecondaires; et
- Organisations autochtones, comme des organismes sans but lucratif dirigés par des Autochtones et des organisations pouvant notamment comprendre, par exemple, des Premières Nations représentées par leur chef et leur conseil, des conseils de bande, des organisations autochtones représentatives, des organisations métisses et inuites, des établissements ainsi que des entreprises entièrement dirigées par des établissements autochtones, des Premières Nations ou métis.

2. Quels types d'activités sont admissibles?

Le FEC appuiera des projets qui contribuent à la création d'emplois à court terme et la résilience à long terme par le biais de projets qui :

- permettront une transition vers une économie verte;
- favoriseront une relance inclusive;
- amélioreront la compétitivité du Canada et prépareront les PME pour l'avenir grâce à l'adoption du numérique afin d'améliorer la productivité et d'automatiser les processus de fabrication; et
- soutiendront et relocaliseront les secteurs critiques et protégeront la capacité canadienne.

3. Quels sont des exemples de projets?

- Projets liés aux technologies propres et au développement de produits visant à réduire les risques et à mobiliser les investissements privés dans les domaines de force émergente;
- Adoption de processus qui soutiennent les gains de productivité, l'écologisation de la production et des opérations, ainsi que des projets d'adaptation aux changements climatiques qui accroissent la résilience des PME aux effets des changements climatiques;
- Investissements dans des solutions économiques propres et circulaires, par partenariat avec les gouvernements régionaux;



**LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR**

- Croissance inclusive qui appuient les entreprises détenues ou dirigées par des entrepreneurs sous-représentés et des travailleurs, ce qui pourrait comprendre des projets comme le financement de PME détenues ou dirigées par des entrepreneurs sous-représentés pour prendre de l'expansion et atteindre de nouveaux marchés ou le financement d'organismes sans but lucratif qui offrent des services commerciaux inclusifs pour améliorer l'accès au capital, des possibilités de mentorat et des réseaux pour stimuler une plus grande représentation économique;
- Projets contribuant à la diversification de la capacité locale (p. ex., le patrimoine naturel, les biens de fabrication et les sous-produits de l'industrie traditionnelle) dans des secteurs présentant un potentiel de croissance propre;
- Projets qui appuient les collaborations pour catalyser l'établissement de consortiums afin de soutenir la transition vers une économie verte, le développement et l'adoption de technologies;
- Projets qui appuient l'élaboration ou l'adoption de solutions numériques et technologiques, et investissements dans des technologies qui aident les entreprises à prendre de l'expansion, à améliorer leurs capacités de production et à accroître leur résilience (p. ex., solutions de cyber sécurité, Industrie 4.0);
- Projets appuyant les activités de croissance et d'expansion du marché qui soutiennent les secteurs traditionnels forts et fortement touchés;
- Projets qui facilitent le développement de secteurs émergents offrant un avantage concurrentiel mondial qui offrent des possibilités de croissance future;
- Projets qui attirent des investissements dans des secteurs clés;
- Projets qui appuient les possibilités d'adaptation et de diversification de la chaîne d'approvisionnement afin de protéger la capacité canadienne dans des secteurs essentiels comme la production alimentaire, les fournitures médicales et la bio fabrication;
- Autres types de projets qui appuient les PME et les collectivités qui sont essentielles au tissu économique des collectivités (c.-à-d. les principaux employeurs dans ces collectivités).

SECTION C – PROCESSUS DE DEMANDE

1. Processus

Les demandes seront acceptées par le biais d'un processus continu.



**LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR**

2. Étapes à suivre pour présenter une demande

Étape 1 : Télécharger le formulaire Demande d'aide financière du Fonds pour l'emploi et la croissance.

Étape 2 : En se référant au présent Guide du demandeur, remplir le formulaire de demande, le sauvegarder et préparer tous les documents requis. (Une liste des documents requis se trouve dans la demande.)

Étape 3 : Pour présenter une demande en ligne, retourner à la [page du formulaire de demande](#) et cliquer sur « Prêt à soumettre en ligne ».

Remarque : Pour présenter une demande papier, imprimer le formulaire rempli et l'envoyer, accompagné de tous les documents requis, au [bureau régional de l'APECA de votre province](#). Conserver une copie de la demande remplie et signée pour vos dossiers.

3. Remplir la demande d'aide financière

Toutes les sections et tous les champs du formulaire de demande doivent être remplis, le cas échéant. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé de chacune des sections du formulaire de demande. Pour obtenir de l'aide, prière de communiquer avec l'[APECA](#).

Demandeur et coordonnées

Cette section recueille des renseignements sur le demandeur, notamment :

1. **Dénomination légale du demandeur:** Indiquer le nom légal officiel du demandeur. La dénomination légale et la dénomination commerciale peuvent différer.
Dénomination commerciale du demandeur (si elle diffère): Indiquer la dénomination commerciale du demandeur, le cas échéant.
2. **Adresse postale:** L'adresse complète où se trouve le siège de l'entreprise ou de l'organisation du demandeur. Courriel : Veuillez-vous assurer que l'adresse électronique fournie est valide et active.
3. **Nom de la personne autorisée :** Indiquer les coordonnées de la personne autorisée à représenter le demandeur et qui sera le principal point de contact du projet. Notez que la personne autorisée ne peut pas être un consultant, auquel cas l'APECA ne communiquera pas avec le demandeur. Si la personne n'est pas signataire du demandeur, une confirmation supplémentaire du droit de cette personne à représenter et à lier l'organisme peut être requise.
4. **Description de votre organisation ou de votre entreprise et de son mandat:** Veuillez décrire quel secteur d'activité votre entreprise ou organisation correspond ou quel type de mandat qui



**LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR**

réflète le plus fidèlement l'organisation demandeur, et non les activités du projet. (Par exemple, éducation, développement économique, humanitaire, jeunes, etc.).

5. **Date de constitution ou d'enregistrement:** La date indiquée sur les statuts constitutifs du demandeur, les lettres patentes ou tout autre document constitutif, le cas échéant.
Numéro d'entreprise: Le numéro d'entreprise est un numéro unique à neuf chiffres assigné par l'Agence de revenu du Canada.
6. **Type d'entité juridique:** Sélectionnez le type d'entité juridique approprié.
7. **Langue officielle préférée pour la correspondance:** Veuillez sélectionner la langue officielle dans laquelle vous préférez recevoir la correspondance relative au projet.
8. **Donner le nom et les coordonnées de la banque/l'institution financière que l'APECA peut contacter pour des renseignements sur le demandeur :** cette section doit être complétée en fournissant les informations relatives à la banque ou à l'institution financière utilisée par l'organisation demandeur.

Information sur le projet

Cette section sert à décrire le projet et fournir les détails précis ainsi que des renseignements requis, notamment :

1. **Nom du projet :** Décrivez en quelques mots la nature du projet (par exemple, numérisation de l'achat de billets, mise à niveau des opérations des exploitants pour répondre aux protocoles de sécuritaire, etc.).
2. **Endroit où aura lieu le projet :** Précisez le lieu physique où se déroulera le projet.
3. **Date de début prévue du projet :** Cette date est le premier jour où vous prévoyez engager des dépenses pour votre projet.
Date de fin prévue du projet : La date de fin est le dernier jour où vous prévoyez engager des dépenses pour votre projet.
4. **Estimation des coûts du projet :** Cela doit inclure tous les coûts associés au projet.
5. **Montant demandé à l'APECA :** Cela doit refléter le montant du financement demandé à l'APECA pour cette demande.
6. **Début/fin de l'exercice financier du demandeur :** Indiquez la date qui correspond à l'exercice financier de l'organisation à des fins d'exploitation et de comptabilité.



**LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR**

7. **Aide antérieure de l'APECA** : Indiquez si le demandeur a déjà reçu une aide de l'APECA pour d'autres projets.
8. **Le demandeur a-t-il pris des engagements financiers ou juridiques envers le projet?**
Sélectionnez "oui", si le demandeur a pris des engagements financiers ou juridiques pour le projet, tel que des contrats, des licences ou des coûts engagés.
9. **Si oui, précisez les détails** : précisez les engagements ou les obligations que le demandeur a pris envers le projet à ce jour ainsi que les coûts déjà encourus.
10. **Fournissez une description du projet et des principales activités qui seront entreprises** : Décrivez brièvement les principales activités du projet et les résultats attendus du projet. Les détails de la description du projet doivent être inclus dans le plan de projet du demandeur et être soumis avec le formulaire de demande. Le plan de projet doit décrire en détail comment le projet contribuera aux objectifs du FEC.
11. **Décrivez les retombées économiques mesurables du projet** : Veuillez décrire les avantages économiques ou les retombées que le projet apportera; comment il contribuera à la création d'emplois, soutiendra une croissance inclusive et propre et relèvera les entreprises et communautés en difficulté.
12. **Nombre total d'emplois actuels** : Calculer le nombre actuel d'emplois par le biais de l'emploi à temps plein (ETP). Un ETP peut être constitué d'une personne travaillant à temps plein ou de plusieurs personnes travaillant à temps partiel, de sorte que le total des heures de travail de ces employés à temps partiel réunis équivaut aux heures d'une personne travaillant à temps plein. En règle générale, les postes à temps plein impliquent entre 35 et 40 heures dans une semaine de travail régulier. N'incluez pas les ETP qui sont employés par des fournisseurs ou des services contractuels.
13. **Nombre total d'emplois à créer à la date de fin de projet** : Un emploi créé fait référence à un emploi qui n'existe pas dans l'organisme demandeur avant le projet, mais qui a été créé directement à la suite des activités du projet. Un ETP peut être constitué d'une personne travaillant à temps plein ou de plusieurs personnes travaillant à temps partiel, de sorte que le total des heures de travail de ces employés à temps partiel réunis équivaut aux heures d'une personne travaillant à temps plein. En général, les postes à temps plein impliquent entre 35 et 40 heures dans une semaine de travail régulier. N'incluez pas les ETP qui sont employés par des fournisseurs ou des services contractuels. Pour les emplois saisonniers ou à temps partiel, les prévisions doivent être converties en équivalent temps plein, ce qui signifie 1600 heures ou 40 semaines de travail par an.
14. **Nombre total d'emplois maintenus après la date de fin de projet** : Un emploi maintenu fait référence à un emploi qui existait au sein de l'organisme demandeur avant le projet, mais qui ne sera pas maintenu ou sera probablement perdu si le projet n'est pas financé. Un ETP peut être



**LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR**

constitué d'une personne travaillant à temps plein ou de plusieurs personnes travaillant à temps partiel, de sorte que le total des heures de travail de ces employés à temps partiel réunis équivaut aux heures d'une personne travaillant à temps plein. En général, les postes à temps plein impliquent entre 35 et 40 heures dans une semaine de travail régulier. N'incluez pas les ETP qui sont employés par des fournisseurs ou des services contractuels. Les emplois doivent être créés directement à la suite des activités du projet. Les emplois maintenus doivent être le résultat direct des activités du projet. Pour les emplois saisonniers ou à temps partiel, les prévisions doivent être converties en équivalent temps plein, ce qui signifie 1600 heures ou 40 semaines de travail par an.

Propriété

Cette section s'applique aux entreprises et aux partenariats. Les autres demandeurs ne sont pas tenus de remplir cette section.

1. **Fournir des informations sur les principaux propriétaires du demandeur** : indiquez sur le tableau le nom des propriétaires de l'entreprise, le pourcentage de leurs parts dans l'entreprise et le poste qu'ils occupent s'ils sont actifs dans l'entreprise.
2. **Indiquez les noms de la société mère, des filiales et de toute entreprise affiliée ou apparentée** : une filiale est une entreprise dont une autre entreprise détient une participation majoritaire dans ses actions. Indiquez le nom légal de la société mère et le lieu du siège social.

Renseignements et documents requis

Les documents suivants doivent être inclus et accompagner le formulaire de demande le FEC :

Demandeurs commerciaux

- Fournir une copie des documents de constitution en société et informations sur la propriété (noms et pourcentage de la propriété);
- Fournir une copie des états financiers du demandeur les plus récents et des deux dernières années (les états financiers vérifiés ou révisés sont préférables);
- Fournir le plan de projet, plan d'affaires et/ou plan marketing et recherche et développement (R&D);
- Devis du fournisseur : fournir une copie des devis ou estimations reçus pour le projet;
- Fournir une copie des permis et licences pertinents; et
- Fournir tous autres documents pertinents liés au projet qui pourrait aider à son évaluation.



**LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR**

Demandeurs à but non lucratif et autres

- Fournir une copie des documents constitutifs et liste des directeurs/membres du conseil d'administration;
- Fournir une copie des états financiers du demandeur les plus récents et des deux dernières années;
- Fournir une description du mandat du demandeur, y compris la gestion et les compétences du personnel clé;
- Fournir les renseignements sur le remboursement de la TVH du demandeur;
- Fournir une copie du plan de projet ou description détaillée du projet, notamment les étapes importantes, les coûts, le financement et les principaux partenariats établis;
- Devis du fournisseur: fournir une copie des devis ou estimations reçus pour le projet;
- Fournir une copie des permis et licences pertinents; et
- Fournir tous autres documents pertinents liés au projet qui pourrait aider à son évaluation.

Divulgations

Cette section exige que le demandeur divulgue des informations sur le projet qui pourraient avoir des considérations supplémentaires.

Consentement et attestations

- Le consentement et l'attestation signifient que le demandeur accepte et atteste de toutes les déclarations et autorisations contenues dans cette section, et accepte d'être lié par son contenu.
- Le fait de faire une fausse déclaration ou de fournir des renseignements trompeurs peut amener le ministre à exercer tout recours dont il dispose en droit et d'autres conséquences éventuelles.
- Vous devez lire chaque déclaration dans cette section et signer l'attestation.
- En signant et en présentant la demande de financement, le demandeur reconnaît que les renseignements contenus dans la présente sont assujettis à la [Loi sur l'accès à l'information](#) et à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).



**LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR**

SECTION D – FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

A. Informations additionnelles sur le projet

Quatre domaines d'activités ont été identifiés pour le FEC. Veuillez préciser si le projet s'inscrit dans un (ou plusieurs) des quatre domaines d'activité.

1. L'ÉCONOMIE VERTE

Veuillez sélectionner “oui” si le projet appuiera l'organisation dans la transition vers une économie verte. Le plan de projet du demandeur doit clairement décrire comment le projet aidera l'organisation à passer à une économie verte. Voici des exemples d'activités liées à l'économie verte:

- Soutenir la production et l'adoption de technologie propres.
- Aider les collectivités et les entreprises à planifier et à conduire une croissance économique propre et durable.
- Soutenir la collaboration entre les organisations pour catalyser le développement des technologies propres dans les grappes régionales.
- Travailler avec des organisations qui aident les entreprises à faire la transition vers une économie verte.

Les projets verts soutiennent une économie de croissance propre et réduisent les émissions de gaz à effet de serre. Il peut s'agir, par exemple, de projet dont les avantages sont liés aux énergies renouvelables, à l'adoption de pratique ou de technologie permettant de réduire l'empreinte carbone ou les déchets, à la commercialisation de technologie, de produits ou de service propres, à l'utilisation de matériaux légers/avancés, à la localisation de la chaîne d'approvisionnement, etc.

Ces projets sont efficaces sur le plan énergétique (par exemple, l'électrification), plus résilients (par exemple, une plus grande résistance aux événements climatiques extrêmes comme les inondations) et plus performants (c'est-à-dire de meilleurs résultats avec les mêmes ressources ou moins de ressources, ce qui entraîne moins d'intrants et/ou de déchets).

2. ADOPTION NUMÉRIQUE ET PRODUCTIVITÉ:

Veuillez sélectionner “oui”, si les activités du projet comprennent le soutien au développement ou à l'adoption de solutions numériques et technologiques pour augmenter et promouvoir la productivité des entreprises ou l'investissement dans des technologies qui aident à mettre l'organisation à l'échelle, à améliorer ses capacités et à augmenter sa résilience.

Le plan de projet doit clairement décrire comment les activités amélioreront la productivité et automatiseront le processus de fabrication grâce à l'adoption du numérique.



**LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR**

3. SOUTENIR LES SECTEURS CRITIQUES ET LA CAPACITÉ :

Veuillez sélectionner "oui", si le projet comporte des activités qui renforceront la capacité dans un secteur essentiel à la relance et la croissance du Canada. Des exemples d'activités admissibles sont les projets qui:

- Soutiendront les activités de mise à l'échelle et d'expansion du marché qui renforcent les domaines traditionnels de force.
- Développeront des domaines émergents davantage et concurrentiel mondial.
- Soutiendront les possibilités d'adaptation et de diversification de la chaîne d'approvisionnement afin de renforcer la capacité canadienne dans des secteurs essentiels comme la production alimentaire, les fournitures médicales et la biofabrication.

Le plan du projet doit décrire clairement comment le projet renforcera les capacités dans les secteurs essentiels à la reprise et à la croissance du Canada, et comment il protégera les capacités canadiennes.

4. PROJET SOUTENANT L'INCLUSIVITÉ ET LA DIVERSITÉ:

Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir la diversité et l'inclusion afin de permettre à tous les Canadiens de participer à la croissance de l'économie. Cette question vise à comprendre si le projet favorisera une reprise économique plus inclusive et équitable en augmentant la participation des groupes sous-représentés. Voici une liste de groupes sous-représentés :

- Femmes
- Peuples autochtones
- Personnes handicapées
- Communautés racialisées
- Communautés noires
- Jeunes
- LGBTQ2
- Nouveaux arrivants au Canada ou Immigrants
- Membres de communautés de langue officielle en situation minoritaire

Si le projet comporte des activités qui auront un impact sur la promotion d'un rétablissement économique inclusif, veuillez sélectionner "oui". Le plan de projet du demandeur doit décrire clairement comment le projet favorisera un rétablissement inclusif et préciser quel groupe(s) sous-représenté(s) bénéficiera du projet.

Le demandeur peut également se porter volontaire pour fournir des informations supplémentaires dans la section B ci-dessous, qui seront collectées et utilisées à des fins statistiques.



Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Canada

**LE FONDS POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE
GUIDE DU DEMANDEUR**

B. Diversité et inclusion

Le gouvernement du Canada est déterminé à promouvoir la diversité et l'inclusion afin de permettre à tous les Canadiens de participer à la croissance de l'économie.

Contrairement au reste du formulaire, cette section est une auto déclaration et est volontaire. Les informations recueillies dans cette section seront utilisées uniquement à des fins statistiques. Si le demandeur ne souhaite pas auto déclarer son statut ou le statut du projet par rapport aux groupes sous-représentés identifiés dans cette section du formulaire, laissez l'un ou l'autre ou les deux champs vides, le cas échéant.

La notion « dirigée » ou « majoritairement dirigée » est définie comme une organisation qui compte un ou plusieurs des groupes classés comme une priorité fédérale en matière de croissance inclusive, qui contrôlent et gèrent l'organisation depuis longtemps et qui jouent un rôle actif dans la prise de décisions stratégiques et quotidiennes.